



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-138-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-138

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

Objet : Garantie d'emprunt – 42 logements situés 2 impasse de la Peupleraie (société Immobilière 3F)

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE conseillère municipale représentée par M Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, MM. Maxime MARCELIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-138-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2252-1, L2252-2, L5111-4, L5616-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions d'octroi des garanties d'emprunt accordées par des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°159574 en annexe signé entre IMMOBILIERE 3F, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôt et Consignations ;

Vu l'avis de la Commission de Stratégie Financières et fonctions support en date du 2 décembre 2024,

Considérant la demande formulée par la société IMMOBILIERE 3F pour une garantie d'emprunt concernant la construction de 42 logements situés 2 impasse de la Peupleraie à Etampes,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (MM Bayart, Turlotte, Mmes Royère, Tartarin),

- Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 4 555 000 euros souscrit par IMMOBILIERE 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°159574, constitué de six lignes du prêt.

Les caractéristiques financières du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2024	-	-	PLSDD 2021
Identifiant de la Ligne du Prêt	5589378	5589375	5589376	5589374
Montant de la Ligne du Prêt	597 000 €	466 000 €	671 000 €	937 000 €
Commission d'instruction	350 €	0 €	0 €	560 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	4,11 %	2,6 %	3,16 %	4,11 %
TEG de la Ligne du Prêt	4,11 %	2,6 %	3,16 %	4,11 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Index1	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	- 0,4 %	0,16 %	1,11 %
Taux d'intérêt2	4,11 %	2,6 %	3,16 %	4,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLUS	PLUS foncier		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5589373	5589372		
Montant de la Ligne du Prêt	1 032 000 €	852 000 €		
Commission d'instruction	0 €	0 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	3,6 %	3,16 %		
TEG de la Ligne du Prêt	3,6 %	3,16 %		
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans		
Index 1	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %	0,16 %		
Taux d'intérêt 2	3,6 %	3,16 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	DR	DR		
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Accorde cette garantie pour la durée du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1-8 DEC. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.